



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **24 septembre 2008**

Délibération n° 2008-0236

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Signature de la Convention des Maires (Covenant of Mayors) et de la déclaration Eurocities sur le changement climatique

service : Direction générale - Direction des relations internationales

Rapporteur : Monsieur Lebuhotel

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 septembre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 25 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Blein (pouvoir à M. Ariagno), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagonne), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Dubos (pouvoir à Mme Hamdiken-Ledesert), M. Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à Mme David M.), Lévêque (pouvoir à M. Claisse), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à M. David G.), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Serres (pouvoir à M. Ferraro), Turcas (pouvoir à M. Vaté).

Absents non excusés : MM. Barge, Julien-Laferrière, Deschamps, Genin, Guimet, Havard, Pillonel, Réale.

Séance publique du 24 septembre 2008**Délibération n° 2008-0236**

commission principale : développement économique

objet : **Signature de la Convention des Maires (Covenant of Mayors) et de la déclaration Eurocities sur le changement climatique**

service : Direction générale - Direction des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

A l'heure de la présidence du Conseil de l'Union européenne par la France, la Communauté urbaine souhaite réaffirmer son engagement pour l'Europe. Cette volonté politique s'exprime à travers ses actions de partenariats et son implication dans les réseaux et institutions présents sur la scène européenne, notamment :

- une forte tradition de jumelage et de partenariat avec les villes de Barcelone, Birmingham, Frankfort, Milan, Leipzig, Turin, Göteborg et Genève,
- l'investissement dans les réseaux à dimension européenne : la présidence d'Eurocities depuis novembre 2006 jusqu'à novembre 2008 ; la présidence de la Commission Affaires européennes de l'Association des Maires des Grandes Villes de France (AMGVF),
- la présence au Comité des Régions au sein de la Commission pour la politique de cohésion territoriale (COTER) qui débute au second semestre 2008,
- la participation active dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne avec notamment l'accueil de plus d'une vingtaine d'évènements institutionnels, économiques et culturels.

Ce travail contribue au rayonnement et à l'attractivité de la Communauté urbaine. Au-delà, ses actions s'inscrivent dans une démarche de valorisation du rôle des grandes villes en Europe et de la nécessité de mettre en place des partenariats réels entre tous les niveaux de gouvernement, et notamment entre les institutions européennes et les autorités locales.

La stratégie de Lisbonne adoptée en 2000 et complétée par celle de Göteborg un an plus tard, qui s'est donnée comme objectif de rendre l'économie européenne la plus compétitive du monde d'ici à 2010, ne pourra se réaliser sans l'implication étroite des grandes métropoles européennes.

Les stratégies de Lisbonne et Göteborg reposant notamment sur un important pilier relatif au développement durable, dimension incontournable d'une croissance économique soutenable, la Communauté urbaine souhaite s'inscrire dans la dynamique européenne de lutte contre le changement climatique.

En effet, la lutte contre le changement climatique étant une priorité pour tous, l'implication de l'ensemble des acteurs, qu'il s'agisse de la société civile ou des acteurs institutionnels, européens, nationaux et locaux, est indispensable pour relever ce défi majeur pour nos sociétés. En particulier les grandes villes, en charge de la qualité de vie de leurs concitoyens, que ce soit à travers la politique des transports, du logement, de l'aménagement urbain, etc. ont un rôle majeur à jouer. Elles jouent aussi un rôle clé pour fédérer les efforts de tous les acteurs impliqués et pour soutenir l'Europe face au défi que représente le changement climatique.

Ce combat est d'une importance capitale tant les enjeux sociaux, environnementaux, économiques, financiers sont considérables.

La Commission européenne a adopté en janvier 2008 un Paquet Energie-Climat qui propose des mesures destinées à mettre en œuvre les objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici à 2020. A ce stade, il s'agit de propositions qui seront débattues et qui devraient faire l'objet d'un accord entre les états membres dans les mois à venir.

La Communauté urbaine consciente des enjeux auxquels les villes doivent faire face dans ce domaine se mobilise fortement, en particulier en tant que président du réseau Eurocities. La Communauté urbaine œuvre

aussi à améliorer le dialogue avec d'autres réseaux, notamment le C40, Citynet, l'US Conference of Mayors, et Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), eux aussi très impliqués dans la lutte contre le changement climatique.

Par ailleurs, la Communauté urbaine a adopté par délibération du 12 décembre 2007 un Plan Climat ambitieux qui fixe des périmètres d'interventions (institution, politiques publiques, territoires) et des objectifs à respecter en cohérence avec le paquet Energie-Climat acté au niveau européen :

- . - 20 % d'émissions de gaz à effet de serre en 2020 et - 75 % en 2050,
- . - 20 % de consommation énergétique et un approvisionnement énergétique issu à 20 % d'énergie renouvelable pour 2020.

La Communauté urbaine s'engage également dans une réflexion sur la mise en œuvre d'un Schéma directeur énergétique dont la vocation est de considérer l'énergie comme un élément majeur d'aménagement du territoire.

Deux initiatives majeures complémentaires paneuropéennes portées par l'Union européenne, les collectivités locales et leurs réseaux sont conjointement proposées à la signature des villes européennes.

Ces deux initiatives, en totale cohérence avec les politiques poursuivies par la Communauté urbaine, sont :

- la Convention des Maires (Covenant of Mayors),
- la Déclaration Eurocities des maires contre le changement climatique.

Principes de la Convention des Maires

Saisie par des réseaux de villes, notamment Energie Cités, la Commission européenne a lancé une convention ambitieuse impliquant les élus et acteurs locaux : La Convention des Maires sur l'énergie. Proposée par la Commission dans son Plan d'action pour l'efficacité énergétique en octobre 2006, elle a été lancée officiellement par le commissaire européen en charge de l'énergie, Andris Piebalgs, le 29 janvier 2008.

Cette initiative fixe des obligations de résultats et se focalise essentiellement sur les questions énergétiques : les villes signataires s'engagent en effet à tenir l'objectif de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici 2020.

A cet effet, chaque collectivité territoriale devra adopter et mettre en œuvre un Plan d'action dans l'année suivant la signature de la convention. Cet engagement formel sera contrôlé et ses résultats mesurés par un bureau de la convention, structure financée par la Commission européenne.

Au niveau local, pour la Communauté urbaine, cela correspond, d'une part, à la réalisation du Plan climat territorial et, d'autre part, à la mise en place du Schéma directeur énergétique.

La Déclaration des Maires contre le changement climatique

Eurocities a adopté, lors de son Comité exécutif du 20 juin 2008, une Déclaration des Maires contre le changement climatique.

Cette Déclaration a pour objectifs de :

- souligner et affirmer la pertinence du niveau local et des actions des collectivités territoriales face au défi du changement climatique,
- fournir aux collectivités signataires une méthode pour atteindre les objectifs européens à l'horizon 2020,
- permettre à Eurocities d'avoir une position commune à ce sujet et établir des bases pour négocier avec la commission européenne et prendre part dans les négociations internationales à venir (accords post Kyoto : Copenhague 2009).

Cette initiative politique est incitative et aborde la lutte contre le changement en insistant plus particulièrement sur la nécessité d'adopter une démarche intégrée.

Cette déclaration s'inscrit en complémentarité avec la Convention des Maires. Elle fournit aux collectivités territoriales signataires un panorama des éléments nécessaires pour la mise en œuvre du Plan d'action, éléments qui ont vocation à se retrouver au sein du Plan climat territorial de la Communauté urbaine ainsi que du Schéma directeur énergie.

La signature de ces deux textes complémentaires (Convention et Déclaration) soulignera et rendra visible le fort engagement de la Communauté urbaine en faveur de la lutte contre le changement climatique et du développement urbain intégré.

La Communauté urbaine, acteur de la Déclaration des maires

La présentation officielle de la Déclaration des Maires aura lieu lors d'un évènement labellisé présidence française de l'Union européenne (PFUE) qui se tiendra à Lyon le 27 octobre 2008 en présence de hauts représentants de la Commission européenne, de François Fillon, premier ministre, de Jean-Louis Borloo, ministre de l'écologie, de l'environnement, du développement durable et de l'aménagement du territoire et d'une trentaine de maires de villes du réseau Eurocities ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Décide de réaffirmer l'ancrage de la Communauté urbaine en Europe et de réaffirmer que le niveau local est un échelon pertinent pour contribuer à la réalisation des grandes stratégies européennes, notamment en matière de développement durable.

2° - Autorise monsieur le président à signer :

a) - la Convention des Maires,

b) - la Déclaration Eurocities contre le changement climatique.

3° - Autorise monsieur le président à valoriser cet engagement à l'échelle internationale, en particulier au sein du réseau Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et de leurs initiatives en faveur de la lutte contre le changement climatique.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 septembre 2008.